

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 décembre 2013 - 19H00

**Présents** : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, Melle MAZIER Maryvonne, M. POUILLET Marcel, Mme ALVES Laurence, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, Mme ARRIETA Marie-Claude, M. GIRARD Guillaume, Mme MEGE Isabelle, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. RAFALKO Thierry et Melle NANAI Fatima.

**Absents excusés** : M. FRANCISCO Alvaro (procuration à Mme LONCHAMBON Jacqueline), M. FOURNIER Benoît, M. BEDABOUR Lionel.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Jacqueline LONCHAMBON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Loyers communaux
- Travaux-projets
- Décharge de Fougères
- Intercommunalité
- Surtaxe assainissement
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

### **Loyers communaux** :

Le Conseil Municipal fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 le loyer mensuel des deux appartements communaux à 258 €, soit une augmentation de 1,2 %, suivant l'augmentation des loyers de l'OPHIS.

### **Travaux – Projets** :

**Réhabilitation d'un bâtiment à Comps** : Des travaux modificatifs et complémentaires sur le lot n° 1 « Gros-œuvre-Démolitions » de la SMC-FAURE sont nécessaires pour l'adaptation et la modification des planchers, indispensables à la parfaite réalisation du lot. Le Conseil Municipal approuve l'avenant de 14 710,89 € HT, pour une augmentation de 16,8 % par rapport au marché initial. Le montant total du lot passera à 122 322,02 € TTC, soit 399 841,58 € TTC pour la totalité des marchés de travaux.

**D.E.T.R.** : La délibération du 29 novembre 2013 doit être modifiée dans le sens où le montant à prendre en compte pour la demande de subvention DETR de 2014 est celui porté dans le dossier initial présenté en 2013, soit 253 000 € HT et non celui actualisé de 361 495,02 €.

**Lotissement Bourg Sud** : Le bornage des lots a été effectué le 11 décembre. Le permis d'aménager sera déposé en début d'année 2014.

**Stade** : L'aménagement du terrain annexe est en cours de réalisation par l'entreprise MONTEIL. Les anciens vestiaires, devenus inutilisables ne peuvent être réhabilités et seront certainement démolis.

**Parking des Pompiers** : Le nouveau parking sera bientôt accessible.

**PLU** : Le cabinet d'architecture Bautier-Ranoux chargé de la maîtrise d'œuvre du PLU cesse son activité en fin d'année. La phase 4 de l'étude « dossier pour approbation » ne sera pas terminée. Le Conseil Municipal donne son accord pour signer un avenant pour la déduction de 1 000 € HT, ramenant à 39 468€ TTC le montant total du marché de maîtrise d'œuvre. Un autre cabinet devra être recruté pour finir la mission.

Le passage en commission CDCEA est intervenu le 19 décembre pour l'étude des contraintes agricoles. La DDT et les autres administrations associées ont jusqu'au 17 janvier 2014 pour donner leur avis. La commission du SMADC se réunira le 28 janvier pour examiner la compatibilité du SCOT.

**Assainissement** : Le Cabinet C<sup>2</sup>EA a fourni le rapport de mesures de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement, qui sera présenté lors d'une réunion le 07 janvier 2014 avec les services de la Semerap, du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau, la D.D.T. Les premières conclusions démontrent que trop d'eau claire parasitaire pénètre dans les canalisations et autres ouvrages (voire 2/3 des effluents. Ces désordres apportent de graves dysfonctionnements aux stations d'épuration. Le Plan de zonage d'assainissement déjà réalisé par le Cabinet C<sup>2</sup>EA fera l'objet d'une enquête publique, en même temps que le PLU.

**Surtaxe d'assainissement** : Le Conseil Municipal décide de fixer la surtaxe assainissement 2014 à 0,96 € hors taxe par m<sup>3</sup>, soit une augmentation de 2,13 %.

**Diagnostic thermique de l'ADUHME** : Après avoir fait l'état des lieux énergétique du patrimoine de la Commune, Aude Lenoir de l'ADUHME conclut que les fortes consommations d'énergie sont dues principalement à l'éclairage public. L'extinction partielle de l'éclairage public serait un moyen d'économiser de l'énergie.

**Vente des terrains de Réseau Ferré de France à la Sté Aubert et Duval** : Une Déclaration d'Intention d'Aliéner parvenue tardivement n'a pu être examinée et le sera lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Décharge de Fougères** : Un comité de pilotage s'est tenu le 11 décembre dernier afin d'établir une convention pour l'entretien et la surveillance du site par des analyses régulières. Un arrêté préfectoral est en préparation afin de déterminer les obligations de la Commune et de l'entreprise.

#### **Intercommunalité** :

**Modification des statuts de Manzat-Communauté pour la SPL de Châteauneuf-les-Bains** : Suite aux délibérations du 25 octobre et du 29 novembre dernier, le Conseil Municipal décide d'accepter d'approuver la modification des statuts qui a pour objet d'insérer à l'article 2 – Objet de la Communauté – A) Compétences obligatoires – 2/ Développement économique, la compétence suivante :

- « Actions de soutien à des initiatives de développement économique et/ ou touristique.

**Mise aux normes du cinéma La Viouze** : conformément aux conclusions de la Commission de Sécurité, Manzat-Communauté lance un programme de travaux pour la mise aux normes du bâtiment. Un projet de panneaux photovoltaïques est également envisagé si cela est possible compte-tenu des caractéristiques de la charpente.

**Révision des bases locatives** : Un cabinet a été recruté par Manzat-Communauté pour envisager les modalités de la révision des bases locatives des habitations du secteur.

#### **Questions diverses** :

**Virement de crédits** : Le Conseil Municipal approuve un virement de crédits de 11 300 € entre les comptes 60 631 et 6413.

**Section de Tournobert** : Le dossier est en attente à la Sous-Préfecture, suite au départ non remplacé de l'agent en charge de cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.